

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 juillet 2021**

Date de convocation : 2 juillet 2021

Lieu et heure de la réunion : la réunion s'est tenue à la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20h30

Présents : Noel VOISIN DIT LACROIX, Danièle MICHEL, Annie WILK, Gérard HERMANT, Karine MUSART, Frédéric BOITEUX, Reine LE LUEL, Katia DAUTELLE, Jérôme MALLET, Jean Philippe LEVEQUE

Absents excusés : Anne Françoise VALLERY

Désignation du secrétaire de séance : Danièle MICHEL

1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 18 mai 2021

Le conseil à l'unanimité des présents valide le compte rendu

2 - Approbation de la Carte communale par le conseil communautaire,

La communauté de communes a demandé à la commune de se prononcer sur la totalité du projet avant le vote de l'assemblée

Le conseil par 9 voix pour et une abstention valide le périmètre de la carte communale ainsi que le résultat de l'enquête publique.

3 - Gestion des eaux pluviales : analyse et recherche de solutions suite aux fortes précipitations du mois de Juin

Les fortes précipitations du 19 juin et des jours suivant ont occasionné l'inondation des rues du village mais également de quelques cours et garages

Si le village n'a pas subi plus de dégât il s'en est fallu de peu

Encore une fois, l'eau venant des champs situés en amont, des chemins d'AF et de la D1 dévalait la D1 et prenait le croisement de la D1 et de D79 comme bassin de rétention

Cette eau était chargée de terre et de végétaux obstruant ainsi les bouches des avaloirs. Ne pouvant être absorbée, elle a pris les points bas, c'est-à-dire bien souvent les propriétés privées, cours, garages ou sous-sol au grand désagrément des occupants

Le maire ouvre le débat en demandant aux conseillers de proposer des solutions alternatives palliant à cette situation. Moults solutions ont été proposées. Seul la création d'un bassin de rétention en amont, au niveau du chemin d'AF, semble réalisable si, toutefois, la commune peut trouver un terrain de quelques centaines de m2 pour le réaliser

La commission voiries se réunira en septembre pour travailler sur ce projet

4 – Avancement des travaux en cours

- Maison « Husson » : arasement cheminées effectué, poutre faitière renforcée
- Parc du montier : reste la plantation des arbres, l'ouverture au public est faite, reste à poser un banc et une table de piquenique

- Signalisation routière rue de la Coulonnerie : pose d'un stop et un autre sur le chemin dit des vignes, ceci afin de sécuriser le trafic estival. Une étude d'impact sera menée courant automne afin de pérenniser ou pas cette signalisation.
- Panneau de rue « impasse Saint Jean » posé
- Panneau rue de la « Hocardièrre » remplacé suite à un accident
- Rue des Vignes : enfouissement et régularisation réseau télécom et éclairage public, les travaux débuteront en septembre.
- Impasse Saint Jean : la mise en état de l'impasse reste à faire

5 - Organisation du 14 Juillet

Rendez-vous au monument aux morts à 11h30. Cette commémoration sera suivie d'un apéritif à la salle des fêtes

Après-midi : animations diverses sur le terrain de loisirs, pétanque, randonnées pédestre et VTT, pêche à la ligne pour les petits.

19h00 : Kir offert par la commune avant le pique-nique tiré du sac, BBQ à disposition

6 - Remboursement de frais

Pour Magalie Grenet suite à sa formation : 96,75 €

Pour Danièle Michel frais occasionnés par la journée citoyenne : 19,00 €

Le conseil à l'unanimité valide ces demandes

7 - Décision du conseil concernant la pose de miroirs routiers dans le village

Suite à plusieurs demandes de particuliers souhaitant installer un miroir routier afin de faciliter la sortie de leur propriété

Le conseil, craignant une prolifération anarchique de miroirs, décide de ne pas les autoriser.

S'il y a pose de miroir, ce sera aux carrefours routiers et à l'initiative de la commune

8 - Aménagement logement communal (ancien presbytère)

Les locataires actuels souhaitent une hotte aspirante

Le conseil accepte cette demande et laisse les locataires installer cet élément

9 – Informations et questions diverses

Mr DESTREM informe la mairie qu'il a été « victime » « d'un démarcheur » de l'entreprise « CARRE » voulant vérifier les évolutions apportées à sa maison sans pouvoir lui fournir la preuve de son appartenance à la dite société si tant qu'elle existe.

Mr DESTREM a mis rapidement fin à l'entrevue subissant une ultime intimidation sur le fait qu'il payera plus d'impôt !

La mairie et le service du cadastre sont les seuls à pouvoir vérifier les éléments d'évolution du construit sur une commune.

Restons vigilants sur ce type de démarche et n'hésitez pas à informer la mairie et surtout la gendarmerie si vous êtes victime d'un tel comportement.

Prochain conseil le mardi 21 septembre 2021 à 20h30 dans la salle du rez de chaussée de la Mairie